



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 26 juillet 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 juillet 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Aurélia Massei, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Muriel Piera, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Alexandre Farina, Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Charles Voglimacci à Jean-François Luccioni, Christophe Mondoloni à Stéphane Vannucci, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Jeanne à Jacques Billard, Marie-Noëlle Nadal à Caroline Corticchiato, Philippe Kervella à Nicole Ottavy, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Emmanuelle Villanova à Jean-Pierre Aresu, Pierre-Laurent Audisio à Laurent Marcangeli, Basiliu Moretti à Annie Sichi, Marine Ponzevera à Annie Costa-Nivaggioli, Sébastien Deliperi à Pierre Pugliesi, Marine Schinto à Alexandre Farina, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Jean-Paul Carrolaggi, Vanina Angelini-Buresi

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Aurélia Massei, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210726-2021_192-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/08/2021

Affichage : 02/08/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



2021/192

Séance du lundi 26 juillet 2021
Délibération N° 2021/192
Programmation Cinéma - Saison culturelle 2021/2022

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Depuis l'obtention de l'agrément CNC et l'installation d'un équipement numérique, la programmation cinématographique de l'Espace Diamant a pour mission l'éducation cinéphile par la formation du regard au langage cinématographique en direction de tous les publics.

La Ville d'Ajaccio a inscrit notamment les Arts visuels comme une priorité en participant à l'enrichissement de l'offre cinématographique.

Ainsi, la Direction de la Culture propose des soirées thématiques suivies d'un échange avec des réalisateurs indépendants, des acteurs ou des producteurs seront également proposées au public.

Enfin, la programmation cinématographique s'inscrit dans le cadre de dispositifs nationaux par le biais de partenariats institutionnels (éducation nationale, Direction départementale de la protection judiciaire de la Jeunesse et la Cinémathèque de Corse).

Cette année, en raison d'un contexte sanitaire exceptionnel et du retard des travaux du cinéma le Laetitia situé en Centre Ville, le cinéma municipal accueillera les festivals de cinéma comme convenu sous une forme plus réduite en raison du nombre de spectacles à reporter.

Ces festivals maintenus à l'Espace Diamant pour cette saison auront lieu dans le cadre d'un accueil gracieux. Ces accueils constituent une subvention en nature pour ces associations.

LA PROGRAMMATION

Pour la saison 2021-2022, la programmation cinématographique municipale de l'Espace Diamant sera répartie de la façon suivante :

- **LA PROGRAMMATION MUNICIPALE**

Des soirées transversales mêlant projection cinéma, intervention de professionnels et moment de partage autour d'une programmation cinéma pourront être proposées au public.

- **LES PARTENARIATS**

- **Les dispositifs d'éducation à l'image :**

Les dispositifs « Ecole et cinéma », « Collège et cinéma » et « Lycée au cinéma » sont pérennisés. Ces opérations, proposées au plan national par le CNC, sont organisées dans le cadre d'un partenariat avec l'Education Nationale, la Collectivité de Corse par l'intermédiaire d'un coordonnateur régional et la Ville d'Ajaccio. Elles permettent d'accueillir régulièrement les élèves ainsi que leurs enseignants dans le cadre du temps scolaire.

En direction des écoles maternelles, primaires, collèges et lycées, ces dispositifs nationaux contribuent à la formation du regard et permettent de donner des outils pour pouvoir décrypter et mieux appréhender les images et les messages qu'elles véhiculent.

Nombre de jours-écoles et cinéma de novembre 2021 à juin 2022 : 10 jours et demi – soit 3.5 jours par trimestre.

Nombre de jours *collège & cinéma* et Lycée au cinéma de novembre 2020 à juin 2021 : 3 jours pour le dispositif collège et lycée cinéma – soit 1 jour par trimestre.

Les dates réservées à ce dispositif auront lieu selon le planning suivant :

Les 18 19, 22 et 23 novembre 2021, les 24 et 25 janvier 2022, les 14 et 15 février 2022, les 21 et 22 mars 2022, les 11, 12 et 19 avril 2022 et les 9 et 10 mai 2022.

- **L'opération « Des Cinés, la vie ! » :**

Mise en place en 2006, « Des cinés, la vie ! » est une opération destinée à sensibiliser à l'image les jeunes pris en charge par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Pendant plusieurs mois, les jeunes, accompagnés par leurs éducateurs et des professionnels du cinéma, voient une sélection de films et en débattent. Chaque jeune vote ensuite pour le film qu'il a préféré. Ces votes donnent lieu à l'attribution du prix « Des cinés, la vie ! ». Les jeunes remettent le prix au réalisateur du film plébiscité au cours d'une journée à la Cinémathèque française.

En partenariat avec la Direction départementale de la protection judiciaire de la Jeunesse, la direction de la culture met à disposition gracieusement la salle de projection de l'Espace Diamant en janvier 2022, pour la projection de courts métrages dans le cadre de « Des cinés la vie ! » les 28 et 29 janvier 2022.

- **La cinémathèque de Corse :**

En partenariat avec la Collectivité de Corse et notamment avec la Cinémathèque de Corse en tant que mémoire audiovisuelle de la Corse, la Direction de la Culture propose de s'associer à cette structure de manière régulière afin de proposer des œuvres incontournables tant dans la création que la diffusion des œuvres corses relevant du patrimoine ou à caractères insulaires et d'accueillir des invités auteurs, réalisateurs ou spécialiste.

Ce partenariat permettra d'enrichir la programmation et de donner un éclairage spécifique avec des invités spécialistes de chaque œuvre.

Par ailleurs et hors les murs, la Ville pourrait éventuellement faire appel à la Cinémathèque itinérante pour organiser des projections en plein air, dans différents lieux de la ville et notamment au sein des différents quartiers pour la diffusion d'une sélection d'œuvres représentatives durant les fêtes de fin d'année et ou durant la saison estivale ou à l'occasion d'évènements spécifiques.

- **Des soirées thématiques :**

En partenariat avec les médiathèques, les Maisons de quartiers où encore la Direction de la Réussite Educative, dans le cadre d'évènements qui participeraient à la valorisation du patrimoine et à l'élargissement des publics.

En partenariat avec des producteurs et réalisateurs indépendants : Pour des séances ponctuelles de films courts, longs métrages ou documentaires, réalisés par des auteurs indépendants.

• LES FESTIVALS

En raison du contexte sanitaire exceptionnel, les travaux du Cinéma Le Laetitia ont pris du retard ajournant par conséquent la date d'ouverture au milieu de l'année prochaine.

Le cinéma Le Laetitia n'est donc pas en mesure d'accueillir, cette saison, les festivals de cinéma comme prévu.

Aussi, afin de garantir l'accès à une offre cinématographique diversifiée au public ajaccien, la direction de la culture maintient pour cette saison 2021/2022, l'accueil, à titre gracieux, des manifestations organisées par des partenaires associatifs pour des festivals selon le planning prévisionnel ci-dessous :

- Association APTCA pour les journées du *cinéma du Maghreb* – le 8 et 9 octobre 2021.
- Festival Under my screen (festival du film britannique) - du 2 au 4 décembre 2021
- Association Sirocco (rencontres du cinéma arabe) – les 17, 18 et 19 janvier 2022
- Association Latinità (festival du film espagnol) – du 14 au 19 mars 2022
- Association Kalinka Machja pour les journées du film russe- les 16, 17 et 18 mai 2022

Nombre de jours de **mise à disposition** de l'espace diamant à **titre gracieux** pour les festivals de cinéma : **17 jours**
Soit un montant global de subvention en nature de **14 875€**

Cette programmation étant non exhaustive, elle pourra être amenée à évoluer en cours d'année sur proposition de l'autorité municipale, en fonction des crédits disponibles et de la situation sanitaire liées à la pandémie de Covid 19.

LE BUDGET

Le budget de la programmation cinéma pour la saison 2021-2022 est estimé à 15 000€.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette programmation seront inscrits aux Budget 2021 et 2022, Fonction 33, Chapitre 11, Articles 6232 et 637.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter La programmation cinématographique saison 2021/2022 de l'espace Diamant et le budget prévisionnel relatif à cette programmation.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à cette programmation.

Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions en vue de la réalisation de cette programmation.

Dire que Les crédits seront prévus aux budgets 2021 et 2022, Chapitre 11, Fonction 33, Articles 6232 et Article 637.

Les recettes afférentes seront inscrites aux Budgets 2021 et 2022, Chapitre 70, Fonction 33, Article 7062.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 juillet 2021,
Considérant qu'il convient de définir la programmation cinématographique 2021/2022 de l'Espace
Diamant.

ADOPTE

La programmation cinématographique 2021/2022 de l'Espace Diamant et le budget prévisionnel
relatif à cette programmation.

AUTORISE

Monsieur le Maire à engager toutes procédures et à signer tous documents (Conventions,
engagement de dépenses...) relatifs à cette programmation.

Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions en vue de la réalisation de cette programmation.

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de cette programmation seront inscrits aux Budgets
2021 et 2022, Fonction 33, Chapitre 11, Articles 6232 et 637.

Que les recettes afférentes seront inscrites aux Budgets 2021 et 2022, Chapitre 70, Article 7062.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente
délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un
délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis
l'adresse ci-après : www.telerecours.fr*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la
commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

